



Guide pour les Pays-membres  
de l'UPU

# Recensement et réduction des émissions de gaz à effet de serre

Octobre 2009



**UPU** UNION  
POSTALE  
UNIVERSELLE



## Avant-propos

Le développement durable, enjeu majeur de l'avenir de notre planète, est également devenu un élément incontournable de l'activité postale. Reconnaître l'impact du secteur sur l'environnement et, en particulier, sur le changement climatique est aujourd'hui devenu une évidence. Quelques chiffres suffisent pour s'en convaincre. En effet, le secteur postal, c'est notamment:

- près de 660 000 bureaux de poste ouverts au public;
- plus de 700 000 véhicules automobiles et 250 000 motocycles parcourant des centaines de milliers de kilomètres chaque année;
- des centaines d'avions reliant les différents continents chaque jour;
- des milliers de tonnes de papier, de cartouches d'encre ou de produits chimiques utilisés chaque année.

En ce sens, le secteur postal consomme une grande quantité de ressources naturelles (carburants, bois, métaux, etc.) et surtout rejette une quantité non négligeable d'émissions polluantes, notamment de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique.

Alors que la mobilisation internationale sur le dérèglement du climat ne fait que croître, et à une période où les yeux se tournent vers l'un des principaux responsables de ce dérèglement – les entreprises –, chaque secteur d'activité, tour à tour, s'investit dans la lutte contre ce problème majeur de notre époque.

Le secteur postal ne fait pas exception et s'engage. Et les opérateurs désignés, s'ils sont partiellement responsables du problème, peuvent également devenir parties intégrantes de sa solution.

Agir dans ce sens constitue un moyen de positionner le secteur postal comme un acteur responsable de l'économie, un acteur tenant compte de son environnement et s'engageant à réduire les incidences néfastes de ses activités sur celui-ci. C'est aussi un moyen de lui faire anticiper les nouvelles réglementations relatives aux activités économiques, toujours plus nombreuses et plus strictes, telles que l'identification des effets d'une possible intégration des transports dans le système d'émissions prévu par le Protocole de Kyoto. C'est surtout un moyen de pérenniser leur activité voire de créer de

nouveaux leviers de croissance en répondant aux attentes toujours plus nombreuses de leurs clients qui souhaitent un secteur plus vert.

C'est forte de ce constat que, lors de son 24<sup>e</sup> Congrès, l'Union postale universelle (UPU) a clairement décidé d'accentuer sa démarche en faveur du développement durable et en particulier des actions au profit de la lutte contre le réchauffement du climat.

Par la recommandation C 27/2008 «Initiatives pour la réduction durable des incidences néfastes du secteur postal sur l'environnement» et la résolution C 34/2008 «Travaux concernant le développement durable», l'UPU s'est engagée à inciter et à apporter l'aide technique à ses membres afin qu'ils établissent un état des lieux et réduisent leur empreinte carbone avec succès.

C'est ce qu'elle s'est efforcé de faire en créant un programme spécifique – le Projet Mondial de Recensement et de Réduction des Emissions de Gaz à Effet de Serre (GGOM) – destiné à mesurer l'impact du secteur postal dans le changement climatique et à encourager des actions de réduction de ces impacts, en particulier grâce à l'échange des pratiques environnementales exemplaires.

La première étape d'une démarche vers une empreinte carbone réduite consiste en effet à établir un état des lieux des émissions polluantes liées à l'activité postale.

C'est pourquoi l'UPU met aujourd'hui à la disposition de l'ensemble de ses Pays-membres et de leurs opérateurs désignés ce guide, dont le but est de les accompagner dans la réalisation du premier inventaire des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du secteur.

Ce guide a pour objectif d'expliquer comment le Bureau international de l'UPU va réaliser cette cartographie des émissions, notamment en faisant référence à la collaboration qu'il a mis en place avec ses Unions restreintes et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Il rappellera également la nécessité pour les Pays-membres de collaborer activement à la collecte des données nécessaires à la réalisation de cet inventaire.

La participation de tous est nécessaire pour construire, ensemble, un secteur postal responsable, solidaire et résolument tourné vers l'avenir.



**Edouard Dayan**  
**Directeur Général**

## Table des matières

Avant-propos	1
<b>1. Un Standard général et un guide spécifique</b>	<b>5</b>
1.1 Un inventaire réalisé par l'UPU...	5
1.2 ...En relation avec tous les acteurs concernés	5
1.3 Un Standard commun à trois organisations postales	6
1.4 Un guide spécifique à l'attention des Pays-membres de l'UPU	6
<b>2. Principes majeurs de l'inventaire de l'UPU</b>	<b>9</b>
2.1 Champ d'application géographique de l'inventaire	9
2.2 Champ d'application organisationnel de l'inventaire	9
2.3 Qualité des données reçues par l'UPU	10
2.4 Collecte et consolidation des données	10
2.4.1 Unités	10
2.4.2 Période d'inventaire	11
<b>3. Détails du périmètre retenu par l'UPU</b>	<b>13</b>
3.1 Gaz à effet de serre retenus	13
3.2 Seuil des émissions	14
3.3 Activités à prendre en considération	14
3.3.1 Informations générales	16
3.3.2 Transports – Flotte de véhicules	16
3.3.3 Bâtiments	17
3.3.3.1 Combustible dans les bâtiments	17
3.3.3.2 Electricité dans les bâtiments	18
3.3.4 Cas particuliers	19
3.3.4.1 Compensation	19
3.3.4.2 Bilans carbone nationaux	19
<b>Annexes</b>	
Questionnaire envoyé aux Pays-membres	22
Facteurs de conversion des données	27
Glossaire des termes employés	32





## **1. Un Standard général et un guide spécifique**

En juin 2008, les opérateurs désignés ont reçu le premier questionnaire sur les émissions de gaz à effet de serre envoyé par l'UPU. Composé de trois parties, ce questionnaire visait à connaître les consommations annuelles en carburant pour la flotte de véhicules, le nombre de kilomètres parcourus par type de moyen de transport, les quantités de combustible et d'électricité utilisées pour l'éclairage, le chauffage, la climatisation et le fonctionnement quotidien des bâtiments.

### **1.1 *Un inventaire réalisé par l'UPU...***

Face au faible taux de réponse au cours de la première année, notamment en raison de la difficulté pour certains opérateurs à trouver et à fournir des données, et au regard de l'importance d'un tel inventaire, l'UPU a renvoyé ce questionnaire en mai 2009. L'objectif de cette relance: établir une cartographie régionale des émissions du secteur postal avant la fin 2009.

Il est important de noter que c'est le Bureau international qui réalisera cet inventaire sur la base des chiffres donnés par les Pays-membres de l'UPU.

### **1.2 *...En relation avec tous les acteurs concernés***

Dans le cadre de ce travail, l'UPU a souhaité collaborer avec des partenaires essentiels. Ainsi, elle s'est assurée l'expertise du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), avec lequel elle a signé un accord de collaboration en 2008. Le PNUE a notamment lu et entériné les questionnaires envoyés aux 191 Pays-membres. L'UPU a par ailleurs décidé de travailler en



collaboration avec PostEurop qui a également engagé un programme d'évaluation de l'empreinte carbone de ses membres.

Par ailleurs, depuis mars 2009, l'UPU, PostEurop et IPC travaillent conjointement à la réalisation d'une méthode d'inventaire commune aux trois organisations permettant ainsi d'harmoniser les données récoltées auprès de leurs membres. Cela, au final, doit permettre d'en déduire des résultats probants pour l'ensemble du secteur. Cette collaboration est notamment passée par la création d'un comité de travail tripartite dont l'objectif a été la réalisation d'un standard commun en matière de recensement des émissions de gaz à effet de serre, le *Standard Protocol* (auquel se référera ce document).

### **1.3 Un Standard commun à trois organisations postales**

Cette collaboration va perdurer puisque les trois organisations ont pour objectif d'élargir, chaque année, le périmètre de leurs inventaires et d'y intégrer le plus d'opérateurs possible.

Basé sur des sources internationalement reconnues en la matière, telles que *GHG Protocol* WRI/WBCSD, l'Agence internationale de l'énergie, *Global Reporting Initiative* (GRI) ou encore les normes ISO 14 000 (14 064 et 14 065), ce *Standard Protocol* peut être utilisé par les opérateurs désignés des 191 Pays-membres de l'UPU.

Ce document a pour objectif de recenser l'ensemble des sources d'émission possible en ce qui concerne l'activité postale. Il s'agit d'un outil de compréhension des méthodes de calcul utilisées pour réaliser un inventaire carbone. A ce titre, il donne des informations sur les indicateurs utilisés, sur les méthodes de collecte et de consolidation à privilégier.

En ce sens, il est l'outil le plus abouti pour le secteur postal. Recenser, collecter et consolider l'ensemble des données prévues dans le *Standard Protocol* doit donc être l'objectif ultime des opérateurs au cours des prochaines années dans le cadre d'un inventaire global et minutieux.

### **1.4 Un Guide spécifique à l'attention des Pays-membres de l'UPU**

Néanmoins, l'UPU doit tenir compte des différents niveaux de développement de ses Pays-membres. C'est pourquoi elle a décidé de réaliser un premier inventaire moins étendu que celui prévu dans le *Standard Protocol* et s'est concentrée, dans le cadre de cet état des lieux, sur les principales sources d'émission de l'activité postale (transports et bâtiments).

Pour cela, l'UPU a créé un outil de calcul automatique dans lequel elle insère, après vérification, consolidation et conversion, les données brutes reçues de la part de ses Pays-membres.

Le présent document est le guide permettant d'expliquer la méthode employée par l'UPU. Il s'agit d'une déclinaison spécifique et simplifiée du *Standard Protocol*, dans lequel il s'inscrit pleinement tout en tenant compte des spécificités des Pays-membres de l'UPU. Ces deux documents sont complémentaires:

- le *Standard Protocol* définit le périmètre optimal à atteindre;
- le guide définit le périmètre minimal couvert par l'inventaire de l'UPU.

Ce guide décrit les procédures à suivre pour participer et enrichir l'inventaire de l'UPU. Il permet d'harmoniser les données reçues, les calculs effectués et les résultats obtenus.

Ce guide est également utilisable par tous les opérateurs qui souhaitent s'engager dans une démarche d'inventaire, puis de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

*(Dans le cas d'une vérification externe, l'UPU présentera ces deux documents en tant que documents de référence permettant aux auditeurs de vérifier les données publiées.)*







## **2. Principes majeurs de l'inventaire de l'UPU**

Pour réussir, tous les Pays-membres doivent être impliqués dans le projet d'inventaire. C'est en ayant le plus de participants que l'inventaire sera représentatif, conférant ainsi une crédibilité suffisante aux résultats obtenus.

### **2.1 *Champ d'application géographique de l'inventaire***

Pour fournir ses données à l'UPU, chaque opérateur désigné doit se référer à son activité nationale. Les opérateurs désignés également actifs à l'étranger sont priés de fournir des chiffres de leur activité à l'étranger en indiquant à chaque fois à quel pays correspondent les données communiquées. Au minimum, un questionnaire doit être rempli pour le pays d'origine de l'opérateur désigné.

### **2.2 *Champ d'application organisationnel de l'inventaire***

Toutes les filiales et succursales de l'opérateur désigné doivent être prises en considération dans le cadre de cet inventaire. Les entreprises pour lesquelles l'opérateur désigné est un actionnaire majoritaire (supérieur à 50% + un siège) doivent également être prises en considération. En revanche, les entreprises dans lesquelles l'opérateur désigné est actionnaire minoritaire ne doivent pas être comptabilisées.

## **2.3 Qualité des données reçues par l'UPU**

Afin de garantir la qualité de l'inventaire, les membres doivent rapporter des données en s'assurant que leurs informations respectent cinq critères<sup>1</sup>: pertinence, exhaustivité, fiabilité, clarté et neutralité.

Chacun de ces critères a une incidence sur la fiabilité de l'inventaire, donc sur la crédibilité du secteur dans son ensemble.

- **Pertinence:** les données envoyées à l'UPU doivent au minimum correspondre aux activités retenues et décrites dans le périmètre validé par l'UPU.
- **Exhaustivité:** aucune source retenue et intégrée dans le périmètre par l'UPU ne devrait être écartée par les opérateurs désignés, à moins que ces derniers expliquent les raisons pour lesquelles ils ne peuvent pas fournir ces données.
- **Fiabilité:** les informations doivent pouvoir être prouvées ou expliquées par les opérateurs désignés au moyen de documents officiels (factures, contrats, etc.).
- **Clarté:** les données envoyées par les opérateurs désignés doivent être claires et sérieuses et ne donner lieu à aucune double interprétation. Les chiffres ainsi fournis doivent également être exprimés dans une unité rendant leur conversion possible (une unité reconnue par le Système international d'unités -SI).
- **Neutralité:** les informations données doivent être objectives et non modifiées (p. ex. dans le but d'amoindrir l'empreinte carbone).

## **2.4 Collecte et consolidation des données**

Toujours dans le souci de garantir la cohérence et la crédibilité des résultats calculés par l'UPU, les opérateurs désignés doivent spécifier si les données rapportées sont prouvées (précisément mesurables) ou estimées.

### **2.4.1 Unités**

Les données financières (i.e. facture annuelle des carburants exprimées en francs suisses, en dollars des Etats-Unis, en euros, etc.) ne sont pas assimilées ni assimilables à des unités de mesure (telles que reconnues dans le Système international). Seules des mesures exprimées en litres, en gallons, en kilogrammes, en tonnes, etc., sont utilisables.

En obtenant des résultats dans des unités utilisables et mesurables, l'UPU sera capable de convertir les données reçues dans l'unité utilisée pour réaliser les inventaires : l'équivalent carbone.

En effet, pour déterminer l'impact de toute activité dans le changement climatique, il faut transposer les consommations de carburant, d'électricité, etc., en une unité permettant la comparaison. Cette unité est l'équivalent carbone: CO<sub>2</sub> Eq.

C'est donc dans cette unité que sera exprimé le résultat final de l'inventaire pour le secteur postal.

---

<sup>1</sup> Critères reconnus par *Global Reporting Initiative*.

#### **2.4.2 Période d'inventaire**

Afin d'harmoniser la consolidation, les données requises concernent une année entière, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Pour ce premier état des lieux, l'UPU acceptera des données relatives aux années d'exercice 2007 et 2008. Au cours des prochains inventaires, l'année étudiée sera toujours l'année N – 1 (p. ex. 2009 pour un inventaire réalisé en 2010).

L'inventaire étant réalisé annuellement, l'historique des données fournies devrait être conservé à la fois par les pays participants et l'UPU. Cela permettra de comparer les résultats d'une année à une autre et de recalculer le niveau des émissions en fonction de l'élargissement progressif du périmètre.





### **3. Détails du périmètre retenu par l'UPU**

Chaque année, l'UPU essaiera d'élargir le périmètre des activités mesurées dans l'inventaire afin que celui-ci finisse par coïncider avec l'inventaire optimal tel qu'il est décrit dans le *Standard Protocol*. Elle fera ses recommandations et choix en tenant toujours compte des opportunités et volontés des pays participants ainsi que des attentes de ses parties prenantes (Unions restreintes notamment).

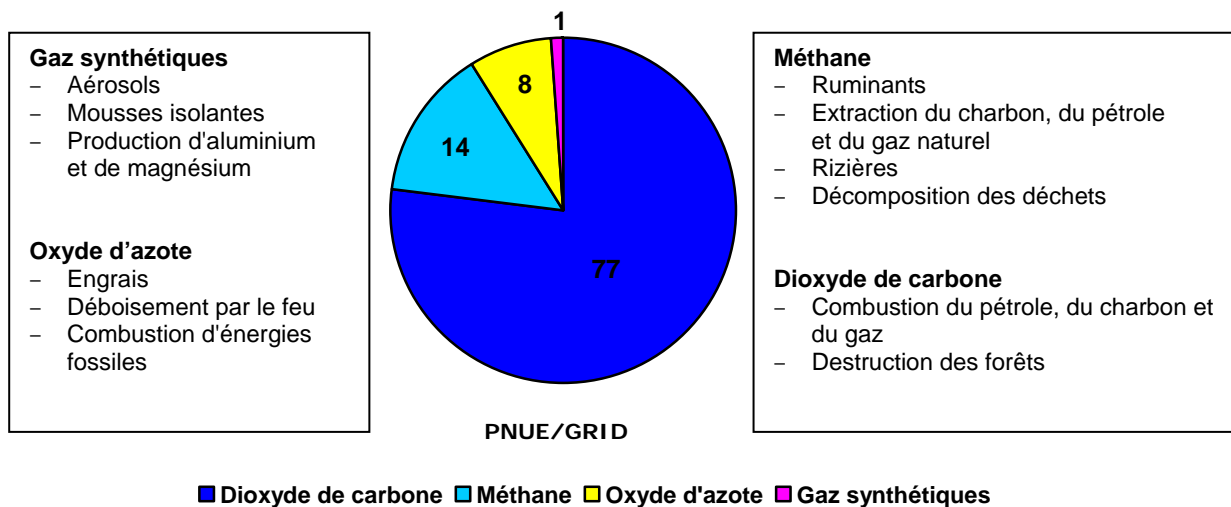
De leur côté, les pays participant à l'inventaire devront essayer d'améliorer la qualité des données qu'ils fournissent à l'UPU: plus précises, plus facilement vérifiables, plus globales (afin qu'elles concernent l'ensemble des activités effectives).

Voici les principales caractéristiques retenues par l'UPU dans le cadre de ce premier inventaire.

#### **3.1 Gaz à effet de serre retenus**

L'UPU est consciente que l'amplification de l'effet de serre et, *de facto*, le changement climatique sont dus à plusieurs gaz dont les effets se cumulent.

Néanmoins, pour des raisons de faisabilité, l'UPU a décidé, dans le cadre de son premier inventaire, de se concentrer sur les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). En effet, parce qu'il s'agit du gaz le plus rejeté, le CO<sub>2</sub> est le premier gaz à effet de serre en termes de concentration dans l'atmosphère et celui qui participe donc le plus au changement climatique.



En conséquence, cet état des lieux et surtout ce guide donneront des indications sur les méthodes de calcul relatives au CO<sub>2</sub> à l'exclusion des autres gaz à effet de serre tels que le méthane, l'oxyde d'azote, les perfluorocarbures (PFC). Des informations sur ces gaz peuvent en revanche être trouvées dans le *Standard Protocol*, qui comporte notamment les facteurs de conversion.

### 3.2 Seuil des émissions

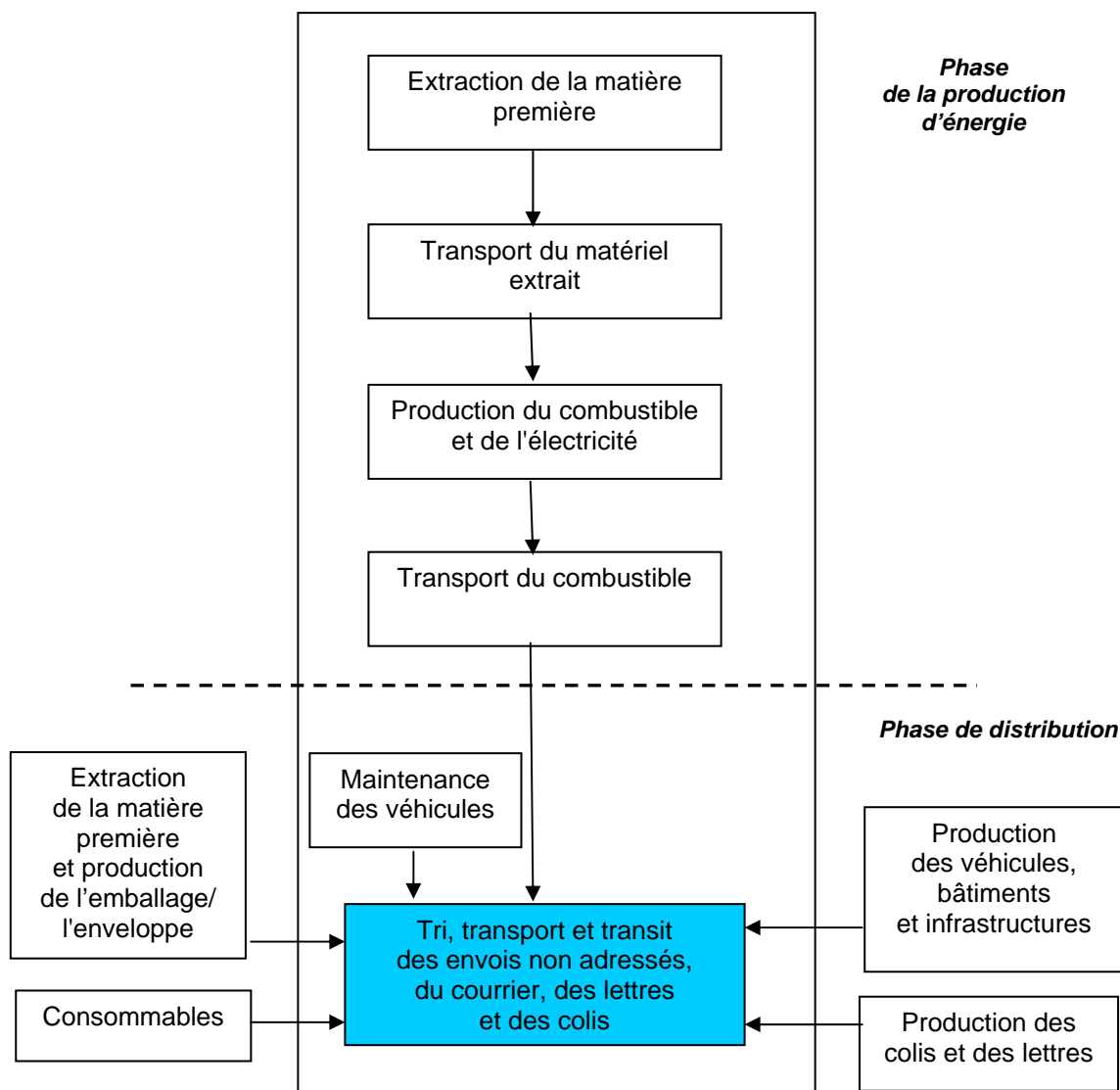
Contrairement à ce qui est prévu dans le Standard Protocol, l'UPU ne propose pas de seuil d'émission en-deçà duquel l'opérateur désigné peut ne pas comptabiliser ses émissions (trop faibles ou relatives à une activité indirectement concernée).

En effet, dans la mesure où l'UPU requiert les informations minimales pour établir un premier inventaire pour le secteur postal, elle a estimé que toutes les données requises par rapport à ces émissions devraient être comptabilisées (sans exception).

### 3.3 Activités à prendre en considération

Pour réaliser toute activité postale, l'ensemble des étapes de production/distribution décrites dans le schéma ci-dessous sont nécessaires. Et chacune de ces étapes est également une source d'émission de gaz à effet de serre. C'est pourquoi elles devraient toutes, à l'avenir, être intégrées aux inventaires du secteur postal.





*Product Category Rules (PCR) for preparing an environmental product declaration, PCR 2003:7, Version 2.0, The Swedish Environmental Management Council, 2003*

Concernant l'inventaire réalisé en 2009 (et basé sur les données de 2007 et de 2008), les activités comprises dans le périmètre sont celles représentant les principales sources d'émission de CO<sub>2</sub> et ayant donc le plus fort impact en termes de changement climatique: transports et bâtiments. Ces activités sont liées aux principaux services rendus par les Pays-membres et leurs opérateurs désignés: transport du courrier et des colis, EMS, services des paiements, logistique. Les activités réalisées par les sous-traitants dans le cadre de ces activités peuvent également être incluses dans les chiffres fournis à l'UPU sur la base du volontariat.

### **3.3.1 Informations générales**

Dans le questionnaire envoyé aux Pays-membres, des informations relatives au nombre d'installations, à leur surface et au nombre d'employés qui y travaillent sont demandées.

L'information minimale requise est le nombre total d'employés. Si possible, ce chiffre sera détaillé en fonction de leur lieu de travail (bureaux, centres de tri, entrepôts, etc.).

Autre information minimale: la surface totale des installations. Si possible, encore une fois, elle sera détaillée en fonction des différentes installations (bureaux, centres de tri, entrepôts, etc.).

Enfin, le nombre total des installations est requis. Si possible, ce chiffre sera détaillé en fonction des différentes installations (bureaux, centres de tri, bâtiments administratifs, etc.).

Ces informations sont nécessaires aux calculs réalisés par l'UPU pour assurer la consolidation des données ou pour connaître l'empreinte carbone par salarié, par mètre carré, ou enfin pour comparer les émissions d'un opérateur désigné à un autre quand ceux-ci ont des spécificités communes.

### **3.3.2 Transports – Flotte de véhicules**

#### **Véhicules à prendre en considération**

Tous les véhicules utilisés à des fins administratives ou pour le transport du courrier et des colis (ramassage, transport et distribution) doivent être pris en considération, qu'ils soient la propriété de l'opérateur désigné ou non (p. ex. véhicules loués). Lorsque les services postaux (vendus aux clients par l'opérateur désigné) sont exécutés par un sous-traitant, les véhicules utilisés par ce dernier dans le cadre de cette activité de sous-traitance peuvent également être pris en considération sur la base du volontariat.

#### **Définitions**

Les automobiles sont des véhicules à moteur affectés au transport de personnes et dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes.

Les utilitaires légers sont des véhicules à moteur affectés au transport de marchandises et dont le poids n'excède pas 12 tonnes (classification internationale: catégories N 1 et N 2, soit respectivement les utilitaires légers et moyens). Les utilitaires lourds sont des véhicules à moteur affectés au transport de marchandises et dont le poids dépasse 12 tonnes (classification internationale: catégorie N 3).

#### **Collecte des données**

Il est possible d'obtenir des données concernant la consommation de carburant en consultant les archives d'achat ou de consommation de carburant.

La consommation de carburant par type de véhicule peut être estimée en multipliant la consommation approximative par kilomètre (ou mile) correspondant au type de véhicule par la distance parcourue.

Exemple pour les automobiles (essence):

Si les véhicules d'un type donné (p. ex. automobiles) ne consomment pas tous la même quantité de carburant au kilomètre, le calcul ci-dessus doit, dans l'idéal, être effectué séparément pour chaque niveau de rendement énergétique.

### **Informations minimales requises**

L'information minimale requise pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre liées au transport routier est la consommation totale de carburant en 2008 (ou année antérieure si l'information n'est pas disponible) pour chaque type de carburant (en litres, en gallons, en mètres cubes ou en tonnes).

Si possible, cette information minimale sera complétée par des chiffres de consommation pour chaque type de carburant et pour chaque type de véhicule puisqu'en fonction du véhicule utilisé les émissions peuvent varier (du simple ou double).

Lorsque cette information sur les quantités de carburant utilisées n'est pas disponible, les participants devront indiquer la distance totale parcourue pour chaque type de véhicule et fonction de chaque type de carburant (en kilomètres ou en miles).

## **3.3.3 Bâtiments**

### **3.3.3.1 Combustible dans les bâtiments**

Les sources fixes de combustion (par opposition aux sources mobiles représentées par la flotte de véhicules) comprennent principalement les combustibles utilisés dans les bâtiments, notamment pour assurer le fonctionnement des chaudières, fourneaux, équipements de chauffage, fours, etc.

#### **Installations à prendre en considération**

Comme pour les véhicules, toutes les installations doivent être prises en considération, qu'elles appartiennent à l'opérateur désigné ou qu'il en ait seulement le contrôle (v. chiffre 2.2). Ainsi, non seulement les bureaux (bureaux de poste et locaux administratifs), entrepôts et centres de tri, mais aussi les bureaux et bâtiments loués, doivent être pris en considération.

#### **Informations minimales requises**

L'information minimale requise est la quantité totale de combustible achetée en 2008 (ou année antérieure si l'information n'est pas disponible) pour chaque type de combustible recensé.

Si cela lui est possible, l'opérateur désigné devra également fournir ou estimer la consommation de combustible relative à chaque type d'installation (p. ex. centres de tri, bureaux, bâtiments administratifs, etc.).

#### **Collecte des données**

Il est possible d'obtenir des données concernant la consommation de combustible en consultant les

Distance totale parcourue par les automobiles (km)	x	Litres d'essence consommés par km	=	Consommation d'ess (automobile)
---	---	--------------------------------------	---	------------------------------------

archives d'achat ou de consommation de combustible.

Les données peuvent être plus difficiles à collecter lorsque l'opérateur désigné contrôle seulement une partie de l'installation concernée, puisque les documents pertinents concernent généralement l'ensemble du bâtiment. Dans ce cas, il suffit d'estimer la part de la consommation totale de combustible attribuable à l'opérateur désigné, par exemple en fonction de l'espace qu'occupe ce dernier par rapport à la surface totale du bâtiment:

Il est également possible d'estimer la part de la consommation totale de combustible attribuable à l'opérateur désigné en fonction du nombre de personnes employées par ce dernier par rapport au nombre total de personnes occupant le bâtiment.

### 3.3.3.2 Electricité dans les bâtiments

En ce qui concerne la consommation d'électricité, les installations à prendre en considération sont les mêmes que pour la consommation de combustible (à savoir les bâtiments dont l'opérateur désigné est propriétaire et ceux qu'il loue).

Les données requises par l'UPU dans le cadre de cette consommation concerne la quantité d'électricité achetée en 2008 (ou année antérieure si l'information n'est pas disponible) ainsi que la quantité produite sur place (notamment par un éventuel générateur).

#### Informations minimales requises

L'information minimale requise est la consommation annuelle d'électricité pour 2008, exprimée en kilowattheure, en mégawattheure, en térajoule ou en mégajoule.

Les opérateurs désignés sachant de quelle source provient l'électricité qu'ils achètent sont invités à fournir cette information à l'UPU. En effet, les émissions de gaz à effet de serre peuvent largement varier en fonction de cette source (p. ex. renouvelable ou non).

#### Collecte des informations

Il est possible d'obtenir des données concernant la consommation d'électricité en consultant les factures mensuelles ou en procédant au relevé des compteurs électriques.

Si cela est impossible (p. ex. parce qu'il s'agit d'une location et parce que les charges sont comprises dans le loyer), il suffit d'estimer la consommation d'électricité de l'opérateur désigné à l'aide de l'une des deux méthodes suivantes:

#### Méthode 1 – Estimation basée sur la consommation totale du bâtiment

Nombre d'employés Surface occupée par l'opérateur de l'opérateur désigné	x	Consommation de combustible de combustible du bâtiment entier	=	Consommation approximative de combustible de l'opérateur
Nombre total de salariés dans Surface totale du bâtiment le bâtiment	x			

Lorsque l'opérateur désigné contrôle seulement une partie de l'installation et les documents pertinents concernent l'ensemble du bâtiment, il est nécessaire d'estimer la part de la consommation d'électricité attribuable à l'opérateur désigné, par exemple en fonction de l'espace qu'occupe ce dernier par rapport à la surface totale du bâtiment:

#### *Méthode 2 – Estimation à partir de la consommation d'un bâtiment similaire*

Si les données concernant le bâtiment ne sont pas disponibles, il est possible d'estimer la consommation d'électricité sur la base de celle d'autres bâtiments similaires. Il convient de noter que la consommation d'électricité peut considérablement varier en fonction de facteurs tels que la situation géographique, la taille, le rendement énergétique, l'utilisation et les horaires de fonctionnement du bâtiment, etc. C'est pourquoi cette méthode devrait être utilisée uniquement sur la base des données concernant un bâtiment similaire présentant des paramètres de consommation d'électricité semblables.

### **3.3.4 Cas particuliers**

#### **3.3.4.1 Compensation**

Dans l'inventaire de l'UPU, comme cela est expliqué et retenu dans le *Standard Protocol*, la compensation des émissions (*CO<sub>2</sub> offsetting*) ne sera pas considérée comme une action de réduction des émissions. En effet, l'objectif de l'état des lieux réalisé par l'UPU est de connaître le plus précisément possible les quantités des émissions du secteur postal. Or les quantités compensées sont avant tout des quantités émises. C'est pourquoi cette compensation ne sera pas déduite du total des émissions.

#### **3.3.4.2 Bilans carbone nationaux**

Les opérateurs désignés ayant déjà effectué leur inventaire carbone grâce à des outils nationaux ou ayant eux-mêmes mis au point leurs méthodologie, règles de calcul et collecte ne doivent fournir à l'UPU que les chiffres concernés par le périmètre retenu dans cet inventaire, pour autant que:

- les méthodes retenues concordent avec *GHG Protocol* de *WBCSD* ou une méthodologie reconnue au niveau national.
- les détails du calcul (en particulier les facteurs de conversion) et les choix de périmètre soient expliqués et les différences avec la méthodologie employée par l'UPU mises en lumière.

Surface occupée	x	Consommation d'électricité du bâtiment entier	=	Consommation approximative d'électricité de l'opérateur dé
Surface totale				





## **Annexes**

- 1. Questionnaire envoyé aux pays-membres en juin 2008 et mai 2009**
- 2. Facteurs de conversion**
- 3. Glossaire des termes utilisés**



## Inventaire des véhicules et consommation de carburant

**Esence** (veuillez indiquer à quels véhicules correspondent les données: \_\_\_\_\_; p. ex. véhicules appartenant à l'opérateur postal, véhicules loués, véhicules appartenant aux sous-traitants ou ensemble des véhicules utilisés)

<b>Consommation de carburant (2008)</b>		<b>Nombre de véhicules par type (2008)</b>		<b>Distance parcourue (2008)</b>		
<i>Unité de mesure (gallons, litres, etc.)</i>				<i>Unité de mesure (milles, kilomètres, etc.)</i>		
<input type="text"/>				<input type="text"/>		
<b>Total</b>	<i>Par type de véhicule (si disponible)</i>			<i>Par type de véhicule (si disponible)</i>		<b>Total</b>
<input type="text"/>	<b>Automobiles</b> (total)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<b>Automobiles</b> (total)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	– sans catalyseur			– sans catalyseur		
	– avec catalyseur			– avec catalyseur		
	<b>Utilitaires</b> (total)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<b>Utilitaires</b> (total)	<input type="text"/>	
	– Utilitaires légers			– Utilitaires légers		
	– Utilitaires lourds			– Utilitaires lourds		
	<b>Motocycles</b> (total)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<b>Motocycles</b> (total)	<input type="text"/>	
	– Moteurs 4 temps			– Moteurs 4 temps		
	– Moteurs 2 temps			– Moteurs 2 temps		
	<b>Autre (veuillez préciser)</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<b>Autre (veuillez préciser)</b>	<input type="text"/>	

## CONSOMMATION DE CARBURANT DANS LES INSTALLATIONS

<i>Type de carburant</i>	<i>Quantité achetée en 2008</i>		<i>Par type d'installation (si disponible)</i>	
Mazout	<b>Total</b>	<input type="text"/>	– Bureaux	<input type="text"/>
	Unité de mesure (litres, gallons, etc.):		– Centres de tri	<input type="text"/>
			– Entrepôts	<input type="text"/>
Charbon	<b>Total</b>	<input type="text"/>	– Bureaux	<input type="text"/>
	Unité de mesure:		– Centres de tri	<input type="text"/>
			– Entrepôts	<input type="text"/>
Gaz de houille	<b>Total</b>	<input type="text"/>	– Bureaux	<input type="text"/>
	Unité de mesure:		– Centres de tri	<input type="text"/>
			– Entrepôts	<input type="text"/>
Gazole	<b>Total</b>	<input type="text"/>	– Bureaux	<input type="text"/>
	Unité de mesure:		– Centres de tri	<input type="text"/>
			– Entrepôts	<input type="text"/>
Biogazole	<b>Total</b>	<input type="text"/>	– Bureaux	<input type="text"/>
	Unité de mesure:		– Centres de tri	<input type="text"/>
			– Entrepôts	<input type="text"/>
Essence	<b>Total</b>	<input type="text"/>	– Bureaux	<input type="text"/>

Mazout lourd

Unité de mesure:		- Centres de tri	
		- Entrepôts	
<b>Total</b>		- Bureaux	
Unité de mesure:		- Centres de tri	
		- Entrepôts	

## CONSOMMATION D'ELECTRICITE

### A. Informations générales concernant les installations

Nombre d'installations	<b>Total</b>	<input type="text"/>	– Bureaux	<input type="text"/>
			– Centres de tri	<input type="text"/>
			– Entrepôts	<input type="text"/>
			– Autre	<input type="text"/>

Nombre d'employés (travaillant à plein temps <sup>1</sup> )	<b>Total</b>	<input type="text"/>	– Bureaux	<input type="text"/>
			– Centres de tri	<input type="text"/>
			– Entrepôts	<input type="text"/>
			– Autre	<input type="text"/>

Superficie des installations	<b>Total</b>	<input type="text"/>	– Bureaux	<input type="text"/>
			– Centres de tri	<input type="text"/>
			– Entrepôts	<input type="text"/>
			– Autre	<input type="text"/>

Veillez indiquer l'unité de mesure utilisée (mètres carrés, pieds carrés, etc.)

<sup>1</sup> Ainsi, deux employés travaillant à 50% comptent comme un employé travaillant à plein temps.

## B. Consommation d'électricité en 2008

<i>Dépenses d'électricité en 2008</i>			<i>Unité de mesure de la consommation électrique (kWh, MWh, gigajoules, térajoules, etc.)</i>
<b>Total</b>	<input type="text"/>	– Bureaux	<input type="text"/>
		– Centres de tri	<input type="text"/>
		– Entrepôts	<input type="text"/>
		– Autre	<input type="text"/>
<i>Consommation d'électricité par source d'énergie (totaux seulement) (si disponible)</i>			<i>Unité de mesure de la consommation électrique (kWh, MWh, gigajoules, térajoules, etc.)</i>
– Charbon	<input type="text"/>		<input type="text"/>
– Pétrole	<input type="text"/>		<input type="text"/>
– Gaz	<input type="text"/>		<input type="text"/>
– Biomasse	<input type="text"/>		<input type="text"/>
– Nucléaire	<input type="text"/>		<input type="text"/>
– Hydraulique	<input type="text"/>		<input type="text"/>
– Géothermique	<input type="text"/>		<input type="text"/>
– Solaire	<input type="text"/>		<input type="text"/>
– Eolienne	<input type="text"/>		<input type="text"/>
– Marémotrice	<input type="text"/>		<input type="text"/>
– Autres (veuillez préciser)	<input type="text"/>		<input type="text"/>
– Autres (veuillez préciser)	<input type="text"/>		<input type="text"/>

**Une partie de l'énergie est-elle générée sur place?**

Oui

Non

**Le cas échéant,**

– Veuillez indiquer la quantité (approximative) d'électricité générée sur place:

Total

Unité de mesure (kWh,  
TJ, etc.)

– Veuillez préciser la/les source(s) de l'énergie générée sur place:

Mazout lourd

Essence

Biogazole

Kérosène

Charbon

Gaz de houille

Mazout

Solaire

Eolienne

Autre (veuillez préciser)

\_\_\_\_\_

## ANNEX 2

### FACTEURS DE CONVERSION – Utilisés par l'UPU dans le cadre du premier inventaire carbone du secteur postal

#### 1. FACTEURS DE CONVERSION RELATIFS AUX TRANSPORTS

##### 1.1. FACTEURS RELATIFS A LA QUANTITE DE CARBURANT UTILISEE

	Essence	Diesel	GPL	Natural Gas
<b>Litre</b>	0.002271	0.002745771	0.00157368	0.001885
<b>Gallon US</b>	0.009016627	0.010405559	0.00595344	*
<b>Tonne</b>	3.01704245	3.268775247	*	*
<b>Kg</b>	0.003017042	0.003268775	0.0029072	0.00293194
<b>m3</b>	*	*	*	*
<b>Lbs</b>	*	*	0.00132088	0.00127817

Facteurs de conversion pour un résultat en Tonnes de CO<sub>2</sub>e  
*UNEP, GHG Calculator, Version 6.0 (Manual) et GHG Protocol, Emissions from transport or mobile sources, Version 1.3, janvier 2005*

##### 1.2. FACTEURS RELATIFS A LA DISTANCE PARCOURUE

	Km	Miles
<b>Hybride</b>	0.0000556	0.0000895
<b>Citadine essence</b>	0.0001073	0.0001727
<b>Berline essence</b>	0.0001638	0.0002636
<b>Voiture GPL</b>	0.0000989	0.0001591
<b>Voiture diesel</b>	0.0001495	0.0002406
<b>Camion léger essence</b>	0.0002223	0.0003578
<b>Poids lourd essence</b>	0.0005188	0.0008349
<b>Camion léger diesel</b>	0.0002392	0.0003849
<b>Poids lourd diesel</b>	0.0005125	0.0008248
<b>Motocycles</b>	0.0000519	0.0000835

Facteurs de conversion pour un résultat en Tonnes CO<sub>2</sub>e  
*GHG Protocol, Emissions from transport or mobile sources, Version 1.3, janvier 2005*



## 2. FACTEURS DE CONVERSION POUR L'ELECTRICITE

<b>Pays</b>	<b>2006</b>
Afrique du Sud	0.00084835750
Albanie	0.00003443950
Algérie	0.00067094480
Allemagne	0.00034923200
Angola	0.00034274670
Antilles Néerlandaises	0.00071782930
Arabie Saoudite	0.00074761150
Argentine	0.00030644950
Arménie	0.00013832900
Australie	0.00087331000
Autriche	0.00022487000
Azerbaïdjan	0.00050485220
Bahreïn	0.00089010220
Bangladesh	0.00055687770
Belarus	0.00029883400
Belgique	0.00026795900
Benin	0.00070993460
Bolivia	0.00048135200
Bosnie-Herzégovine	0.00061865060
Botswana	0.00184769410
Brésil	0.00008421920
Brunei Darussalam	0.00078882840
Bulgarie	0.00044800350
Cambodge	0.00120593070
Cameroun	0.00003909820
Canada	0.00019866400
Chili	0.00035747570
Chine	0.00078786780
Chine (Hong Kong)	0.00078813340
Chypre	0.00079232370
Colombie	0.00016319090
Congo (Rep. Dém)	0.00000295790
Corée	0.00041818800
Corée (Rép. Pop. Dém)	0.00052095460
Costa Rica	0.00002689380
Côte d'Ivoire	0.00051812230
Croatie	0.00031132640
Cuba	0.00098744340
Danemark	0.00028358200
Egypte	0.00047144380
El Salvador	0.00026340970
Emirats Arabes Unis	0.00084361650
Equateur	0.00036909440
Erythrée	0.00069616610
Espagne	0.00039429800
Estonie	0.00066490890
Etats Unis d'Amérique	0.00057293400

Ethiopie	0.00000663820
Finlande	0.00019355100
France	0.00009085900
Gabon	0.00036833520
Géorgie	0.00008923110
Ghana	0.00020376620
Gibraltar	0.00074308970
Grèce	0.00077649300
Guatemala	0.00038375880
Haïti	0.00030735610
Honduras	0.00041071270
Hongrie	0.00033870300
Inde	0.00094336150
Indonésie	0.00077073700
Iran (Rép. Islamique)	0.00053376640
Iraq	0.00070070560
Irlande	0.00058417300
Islande	0.00000619000
Israël	0.00076748050
Italie	0.00040539300
Jamaïque	0.00071334880
Japon	0.00042854000
Jordanie	0.00065888200
Kazakhstan	0.00113684680
Kenya	0.00030676990
Kuwait	0.00080748680
Kyrgyzstan	0.00008162620
Lettonie	0.00016203380
Liban	0.00066734170
Libye	0.00089937480
Lituanie	0.00012960190
Luxembourg	0.00032775600
Macédoine	0.00064479050
Malaisie	0.00055700990
Malte	0.00089189290
Maroc	0.00077750210
Mexique	0.00051547000
Moldavie	0.00051572330
Mongolie	0.00053321540
Mozambique	0.00000133840
Myanmar	0.00036480270
Namibie	0.00002636400
Népal	0.00000140750
Nicaragua	0.00053876940
Nigeria	0.00040296300
Norvège	0.00000550200
Nouvelle-Zélande	0.00027542200
Oman	0.00085453830
Ouzbékistan	0.00044303730
Pakistan	0.00037956760
Panama	0.00027683610
Pays-Bas	0.00038666700

Pérou	0.00019783840
Philippines	0.00049514940
Pologne	0.00065889900
Portugal	0.00049822300
Qatar	0.00061796960
République Dominicaine	0.00057399290
République Tchèque	0.00051557300
Roumanie	0.00039413580
Royaume Uni	0.00047251400
Russie	0.00033796060
Sénégal	0.00063412520
Serbie et Monténégro	0.00074792290
Singapore	0.00054392960
Slovaquie	0.00023206300
Slovénie	0.00032829080
Soudan	0.00084803470
Sri Lanka	0.00039763280
Suède	0.00004453700
Suisse	0.00002623100
Syrie	0.00058749820
Tadjikistan	0.00002741200
Tanzanie	0.00060656320
Thaïlande	0.00053133970
Togo	0.00047406950
Trinidad et Tobago	0.00070902960
Tunisie	0.00048159210
Turkménistan	0.00079512340
Turquie	0.00043284200
Ukraine	0.00031431600
Uruguay	0.00010273960
Venezuela	0.00022522320
Vietnam	0.00040559640
Yémen	0.00084547290
Zambie	0.00000683910
Zimbabwe	0.00057233750
Afrique Autres	0.00042014250
Amérique Latine Autres	0.00051826610
Asie Autres	0.00036085070
Monde	0.00050174350
OCDE Amérique du Nord	0.00052453700
OCDE Pacifique	0.00048321000
OCDE Europe	0.00032555900
Moyen Orient	0.00069011380
Non-OCDE Europe	0.00047859020
Ex-URSS	0.00035147150
Asie (sans la Chine)	0.00072830180

Facteurs de conversion pour un résultat en Tonnes CO<sub>2e</sub> / kWh  
*International Energy Agency, Data Services, 2006*

### 3. FACTEURS DE CONVERSION DES COMBUSTIBLES (BATIMENTS)

	TJ	GJ	kWh	Tonne	Kg	m3	Litre
<b>Mazout</b>	73.3	0.0733		3.1	0.0031		0.00248
<b>Charbon</b>	112	0.112		3.304	0.003304		
<b>Gaz de houille</b>	107	0.107		2.823	0.002823	0.0048	0.000242
<b>Gazole</b>	74.1	0.0741		3.1863	0.0031863	0.0031	0.00268
<b>Biogazole</b>	70.8	0.0708		1.9116	0.0019116		
<b>Essence</b>	69.3	0.0693		3.1863	0.0031863	0.0031	0.00268
<b>Gaz naturel</b>	56.1	0.0561	0.000202	2.6928	0.0026928	0.00188	
<b>Bois</b>	112	0.112		2.94666	0.00294666	0.00468	
<b>Tourbe</b>	106	0.106		1.03456	0.00103456		

Facteurs de conversion pour un résultat en Tonnes CO<sub>2</sub>e  
 UNEP, GHG CALCULATOR 6.0 (MANUAL)

## ANNEXE 3 :

### GLOSSAIRE DES TERMES EMPLOYÉS DANS CE GUIDE

Ce glossaire est destiné à aider les utilisateurs de ce guide à comprendre les termes employés pour décrire le processus d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre. Certains des termes présentés ici ne sont pas explicitement utilisés dans le présent document, mais peuvent être rencontrés lors de la réalisation d'un inventaire carbone. Les définitions ci-dessous sont fournies à titre indicatif<sup>1</sup>.

**Analyse du cycle de vie** : Évaluation de la somme des effets d'un produit (par exemple les émissions de GES) à chaque étape de son cycle de vie, y compris l'extraction des ressources, la production, l'utilisation et l'élimination des déchets.

**Année de référence** : Une période-repère (une année donnée), servant de point de départ et permettant ainsi la comparaison des émissions dans le temps

**Anthropique** : Résultant des activités humaines ou produit par les êtres humains.

**Biocombustibles ou biocarburants** : combustibles ou carburants produits à partir de matières végétales, par exemple du bois, de la biomasse et de l'éthanol extraits de matières organiques

**Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)** : Gaz qui se produit naturellement, et qui est également le produit dérivé de la combustion des combustibles fossiles et de la biomasse, ainsi que des changements d'affectation des terres et autres processus industriels. C'est le principal gaz à effet de serre anthropique qui influe sur le bilan radiatif de la Terre. Gaz servant de référence pour la mesure d'autres gaz à effet de serre, il a un potentiel de réchauffement mondial de 1.

**Champ d'application / inventaire** : Définit les périmètres opérationnels par rapport aux émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre

**Champ d'application 1** : Les émissions directes de gaz à effet de serre d'une organisation déclarante.

**Champ d'application 2** : Les émissions directes d'une organisation déclarante provenant de l'importation et de l'exportation d'électricité, de chaleur ou de vapeur.

**Champ d'application 3** : Les émissions indirectes d'une organisation déclarante, autres que celles couvertes dans le champ d'application 2.

---

<sup>1</sup> Ce glossaire est basé sur les documents suivants : *Troisième rapport d'évaluation du GIEC, Rapport de Synthèse, 2001* et *GHG Protocol, Glossaire de référence, 2001* et *Manuel de la poste aux lettres, UPU, 2005.*

**Changements climatiques** : Les changements climatiques désignent une variation statistiquement significative de l'état moyen du climat ou de sa variabilité persistant pendant de longues périodes. Les changements climatiques peuvent être dus à des processus internes naturels ou à des forçages externes, ou à des changements anthropiques persistants de la composition de l'atmosphère. On notera que la CCNUCC, dans son Article 1, définit les changements climatiques comme étant des « changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ».

**Climat** : Au sens étroit du terme, climat désigne en général le « temps moyen », ou plus précisément une description statistique en termes de moyennes et de variabilité de grandeurs pertinentes sur des périodes allant de quelques mois à des millions d'années. La période type est de 30 ans, d'après la définition de l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM). Ces quantités pertinentes sont le plus souvent des variables de surface telles que la température, les précipitations et le vent. Au sens large du terme, climat désigne l'état du système climatique, y compris une description statistique de celui-ci.

**Combustion fixe** : La combustion de combustibles utilisés pour produire de l'électricité, de la vapeur, de la chaleur ou de la puissance dans les équipements fixes tels que les chaudières, fours, etc.

**Combustion mobile** : La consommation de carburants par les moyens de transport comme les voitures, camions, trains, avions et navires.

**Contrôle** : La capacité d'une compagnie de décider les politiques d'exploitation d'une autre compagnie ou organisation.

**Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC)** : La Convention a été adoptée le 9 mai 1992 à New York et signée en 1992 lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro par plus de 150 pays et par la Communauté Européenne. Son objectif ultime est de « stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». Elle contient des engagements pour toutes les Parties. Conformément à la Convention, les Parties figurant à l'Annexe I visent à ramener les émissions de gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal à leurs niveaux de 1990 d'ici l'an 2000. La Convention est entrée en vigueur en mars 1994

**Courrier Express**: terme général, renvoie aux éléments acheminés et distribués de la manière la plus rapide. Au niveau international, ce service correspond à EMS et d'autres services similaires.

**Effet de serre** : Les gaz à effet de serre absorbent efficacement le rayonnement infrarouge, émis par la surface de la Terre, par l'atmosphère elle-même en raison de ces gaz, et par les nuages. Le rayonnement atmosphérique est émis dans tous les sens, y compris vers le bas, vers la surface de la terre. Par conséquent, les gaz à effet de serre retiennent la chaleur. Ce phénomène naturel est appelé « effet de serre naturel ». Le rayonnement atmosphérique est étroitement associé à la température du niveau d'émission. [...] Une augmentation de la concentration des gaz à effet de serre entraîne un déséquilibre qui ne peut être compensé que par une augmentation de la température du système surface-atmosphère. Il s'agit de « l'augmentation de l'effet de serre ».

**Emissions** : Les rejets, intentionnels ou non, de gaz à effet de serre dans l'atmosphère

**Emissions de l'année de référence** : Emissions de gaz à effet de serre produites au cours de l'année de référence.

**Emissions de CO2 fossile** : Emissions de dioxyde de carbone résultant de la combustion de combustibles provenant de dépôts de carbone fossile, tels que le pétrole, le gaz naturel et le charbon.

**Emissions directes de gaz à effet de serre** : Emissions de sources appartenant à la compagnie ou organisation déclarante ou contrôlées par elle

**Emissions fugitives** : Rejets, intentionnels ou non, de gaz à effet de serre en provenance des joints, des joints d'étanchéité, de l'emballage, des joints statiques...

**Emissions indirectes de gaz à effet de serre** : Émissions qui sont la conséquence des opérations de l'organisation déclarante, mais peuvent survenir au niveau des sources détenues ou contrôlées par une autre société (filiales notamment).

**Energie renouvelables** : Energie dérivée de sources qui sont inépuisables, par exemple l'énergie éolienne, solaire et géothermique ainsi que les biocombustibles et biocarburants.

**Energie verte** : Comprend les sources d'énergie renouvelables et les technologies productrices d'énergie propre dont les émissions sont inférieures à celles des autres sources d'énergie approvisionnant le réseau électrique. Comprend les panneaux solaires, l'énergie géothermique, les biogaz et les turbines éoliennes.

**Envoi postal** : terme générique désignant chacune des expéditions effectuées par la poste (envoi de la poste aux lettres, colis postal, mandat de poste...).

**Envois de la poste aux lettres** : Ils comprennent notamment (pour plus de détails, consulter le Manuel de la Poste aux lettres, UPU, 2005) :

- Les éléments prioritaires et les envois non prioritaires, jusqu'à 2 kilogrammes;
- Lettres, cartes postales, papiers imprimés et les petits paquets, jusqu'à 2 kilogrammes;
- Les cécogrammes, jusqu'à 7 kilogrammes;
- Les sacs spéciaux contenant des journaux, des écrits périodiques, des livres et des documents imprimés semblables à l'adresse du même destinataire et de la même destination, dénommés "sacs M", jusqu'à 30 kilogrammes.

**Equivalent CO<sub>2</sub> (CO<sub>2</sub>e)** : La quantité de gaz à effet de serre donné multipliée par son potentiel de réchauffement mondial. Il s'agit de l'unité standard de comparaison des torts qui peuvent être causés par l'émission des différents gaz à effet de serre.

**Facteurs d'émissions** : Un facteur établissant un lien entre les données d'activités (par exemple les tonnes de combustibles ou de carburants consommées, les tonnes de produits fabriqués) et les émissions de gaz à effet de serre en chiffres absolus.

**Fertilisation par le CO<sub>2</sub>** : Amélioration de la croissance des végétaux à la suite de l'augmentation de la concentration atmosphérique de dioxyde de carbone. Selon leur processus de photosynthèse, certains types de plantes sont plus sensibles aux changements de la concentration de CO<sub>2</sub>.

**Instruments de calcul intersectoriels** : Instruments de calcul des gaz à effet de serre applicables à des sources communes à différents secteurs comme par exemple les émissions provenant de la combustion fixe ou mobile.

**Flux de courrier** : volume de courrier échangé entre les pays

**Gaz à effet de serre (GES)** : Les gaz à effet de serre sont les composants gazeux de l'atmosphère, naturels et anthropiques qui absorbent et émettent des radiations à des longueurs d'ondes spécifiques dans le spectre de rayonnement infrarouge émis par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages. Cette propriété cause l'effet de serre. La vapeur d'eau (N<sub>2</sub>O), le méthane (CH<sub>4</sub>), et l'ozone (O<sub>3</sub>) sont les principaux gaz à effet de serre. Il existe également des gaz à effet de serre résultant uniquement des activités humaines, tels que les halocarbures et autres substances contenant du chlore et du bromure, qui sont réglementés par le Protocole de Montréal (hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>), hydrofluorocarbures (HFC) et perfluorocarbures (PFC).



**Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) :** Le GIEC a été créé conjointement par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) en 1988. L'objectif du GIEC est d'évaluer l'information dans la littérature scientifique et technique se rapportant à toutes les composantes significatives de la question du changement climatique. Le GIEC a fait appel à des centaines d'experts scientifiques du monde comme des auteurs et des milliers d'examineurs experts. D'éminents experts sur les changements climatiques et environnementaux, sociaux et sciences économiques de quelque 60 nations ont contribué à préparer des évaluations périodiques des bases scientifiques pour la compréhension du changement climatique global et ses conséquences. Le GIEC a organisé le développement de méthodes internationalement acceptées pour la réalisation des inventaires nationaux des émissions de gaz à effet de serre.

**Incertitude :** Expression du degré avec lequel une valeur est inconnue (l'état futur du système climatique par exemple). L'incertitude peut être due à un manque d'informations ou à un désaccord sur ce qui est connu. L'incertitude peut être représentée par des mesures quantitatives (une fourchette de valeurs calculées par divers modèles, par exemple). Ou par des énoncés qualitatifs (reflétant l'opinion d'un groupe d'experts).

**Inventaire :** Liste des émissions et des sources de gaz à effet de serre d'une organisation

**Logistique :** ensemble des opérations impliquées dans la distribution physique des produits d'une entreprise (comme l'entreposage, l'étiquetage, la gestion informatisée des stocks, les livraisons ainsi que le conditionnement et la facturation) et la gestion simultanée des flux d'information correspondant.

**Mécanismes de Kyoto :** Mécanismes économiques fondés sur les principes du marché, utilisables par les Parties du Protocole de Kyoto pour tenter d'atténuer les effets économiques potentiels des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces Mécanismes incluent la Mise en œuvre conjointe (Article 6), le Mécanisme pour un développement propre (Article 12), et les Echanges de permis d'émissions (Article 17).

**Mécanisme pour un développement propre (CDM) :** Défini dans l'Article 12 du Protocole de Kyoto, le CDM a deux objectifs : (1) aider les Parties non visées à l'Annexe I à parvenir à un développement durable et à contribuer à l'objectif ultime de la Convention ; et (2) aider les Parties visées à l'Annexe I à remplir leurs engagements chiffrés de limitation et de réduction.

**Opérateur postal :** l'entité publique ou privée fournissant des services postaux

**Parties par milliard (ppb) :** Nombre de parties d'une substance chimique contenue dans un milliard de particules d'un gaz en particulier, liquide, ou un mélange solide.

**Parties par million (ppm) :** Nombre de parties d'une substance chimique contenue dans un million de parties d'un gaz en particulier, liquide ou solide.

**Périmètres :** Les périmètres de comptabilisation et de déclaration de gaz à effet de serre peuvent avoir plusieurs dimensions ; il peut s'agir de périmètres organisationnels, opérationnels, géographiques, sectoriels, commerciaux ou autres.

**Potentiel de réchauffement mondial (GWP) :** Indice, décrivant les caractéristiques de radiation de gaz à effet de serre bien mélangés, représentant l'effet combiné de la durée de vie de ces gaz dans l'atmosphère et leur efficacité relative pour absorber le rayonnement infrarouge sortant. Cet indice

donne l'approximation de l'effet de réchauffement dans le temps d'une masse unitaire d'un gaz à effet de serre donné dans l'atmosphère, par rapport à celui du dioxyde de carbone.

**Protocole de Kyoto** : Le Protocole de Kyoto à la Conférence-cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) a été adopté à la troisième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC en 1997 à Kyoto, Japon. Il contient des engagements ayant force obligatoire, qui s'ajoutent aux engagements stipulés dans la CCNUCC. Les pays visés à l'Annexe B du Protocole (la plupart des pays de l'OCDE et des pays aux économies en transition) ont convenu de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre anthropiques d'au moins 5% au-dessous des niveaux de 1990 pour la période d'engagement 2008-2012.

**Qualité de l'inventaire** : La capacité de l'inventaire de produire une information exacte

**Reporting** : La présentation des données à la gestion interne et les utilisateurs externes tels que les régulateurs, les actionnaires, le grand public ou à certains intervenants.

**Scénario de référence** : Un point de repère établissant ce que les émissions auraient été si le projet visant à réduire les gaz à effet de serre n'avait pas été mis en place.

**Service des colis postaux** : Direction générale du service postal international traitant de colis envois de la poste

**Source** : Tout procédé ou activité qui rejette des gaz à effet de serre dans l'atmosphère

**Système d'échange de droits d'émissions** : Un système qui établit une limite globale d'émissions, alloue un quota d'émission aux participants et leur permet d'échanger des droits d'émissions entre eux.

**Température mondiale à la surface** : La température mondiale à la surface est la moyenne mondiale pondérée de l'air de (1) la température à la surface des océans, et (2) la température de l'air à la surface au-dessus de la terre à 1.5m au-dessus du sol.

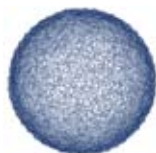
**Train postal** : ensemble des wagons postaux qui composent un train roulant à des heures convenables pour le service postal

**Unités de réduction certifiées (CER)** : Correspond à une tonne (tonne métrique) d'émissions en équivalent-CO<sub>2</sub> réduite ou piégée grâce à un projet du Mécanisme pour un développement propre, calculée à l'aide du Potentiel de réchauffement mondial.

**Unités de réduction d'émissions (ERU)** : Equivalent à une tonne (tonne métrique) d'émissions de dioxyde de carbone réduites ou piégées à la suite d'un projet de Mise en œuvre conjointe (Article 6 du Protocole de Kyoto) calculée à l'aide de Potentiel de réchauffement mondial.



**UN***is* **contre le**  
**CHANGEMENT CLIMATIQUE**



COP15  
COPENHAGEN

## Contact

Anne-Claire Blet  
T +41 31 350 35 17  
Sust.dev@upu.int

